716 (2026-2027) — N° 2

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

4 NOVEMBRE 2026

MOTION

déposée en conclusion de l'interpellation de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur le paquet Omnibus X ou l'opération « Cancer pour tous » de la Commission européenne *

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

4e session de la XIIe législature
* Voir Doc. **716** (2026-2027) – No 1

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

TEXTE ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE

MOTION

déposée en conclusion de l'interpellation de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur le paquet Omnibus X ou l'opération « Cancer pour tous » de la Commission européenne

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu l'interpellation de Mme Hanus à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur le paquet Omnibus X ou l'opération « Cancer pour tous » de la Commission européenne ;

Demande au Gouvernement wallon,

1. de continuer à axer, conformément à la Déclaration de politique régionale (DPR) 2024-2029, son action sur la méthode *science-based* en inscrivant son action dans le concept *One Health* et en intégrant le principe de précaution en cas de risque avéré pour la santé et l'environnement ;
2. de renforcer l'efficacité, l'applicabilité et la mise en oeuvre du Programme wallon de réduction des pesticides (PWRP), notamment en :
 a) évaluant et communiquant régulièrement les indicateurs de résultats du Programme wallon de réduction des pesticides (PWRP) ;
 b) traduisant les objectifs du PWRP3 en objectifs SMART en s'appuyant notamment sur des indicateurs permettant d'évaluer les risques et les impacts liés à l'utilisation des pesticides ;
3. de renforcer l'aide à la décision des agriculteurs dans le recours aux alternatives aux pesticides en poursuivant les travaux issus des États généraux de protection des cultures, notamment par l'analyse économique des alternatives identifiées dans les différentes fiches ;
4. de poursuivre le travail sur la protection renforcée des zones de captage en concertation avec les représentants du secteur agricole et en prévoyant des mesures de soutien et d'accompagnement ambitieuses pour les agriculteurs concernés.